

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse,

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles, 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Bors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 16 janvier.

Le *Moniteur* qui est arrivé ce soir à Lyon contient dans sa partie officielle la note suivante :

Le roi a rappelé M. Serrurier, son ministre à Washington. Le ministre des affaires étrangères a fait connaître cette résolution au ministre des Etats-Unis à Paris, en le prévenant que les passeports dont il pourrait avoir besoin, par suite de cette communication, sont à sa disposition.

En exécution des engagements pris par la France, le projet de loi relatif à la créance américaine sera présenté demain à la chambre des députés. Il y sera ajoutée une clause destinée à garantir éventuellement les intérêts français qui pourraient être compromis.

Cette note exprime parfaitement l'espèce de dignité dont le juste-milieu est capable. La royauté bourgeoise rappelle son ministre à Washington ; mais, comme si cet effort eut épuisé tout ce qu'elle a de susceptibilité nationale, elle se hâte bien vite de revenir à ses habitudes pacifiques, et après avoir en quelque sorte déclaré la guerre aux Etats-Unis, elle s'empresse de désarmer la colère du général Jackson, en portant aux chambres la loi qui doit régler la créance américaine. Ce retour ne nous surprend pas, et nous nous y attendions, malgré la quasi-menace du *Moniteur*. La pensée qui dirige depuis quatre ans l'admirable politique à laquelle on a donné le nom de politique de résistance, a déjà fait assez de concessions à la paix, pour que personne ait pu espérer qu'elle reculerait devant une nouvelle humiliation.

Les journaux ministériels ne manqueront pas demain d'exalter la fermeté déployée par le gouvernement, et ils compareront probablement le langage courageux du *Moniteur* à ces belles et nobles réponses que Napoléon adressait aux ennemis de la France. Il serait mal à nous de troubler la joie de ces éloges payés, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer combien le *Courrier de Lyon* a été maladroit et imprudent dans les réflexions que lui a inspirées le message du président des Etats-Unis. Voici en quels termes il s'exprimait, ce matin, sur les dispositions présumées du ministère :

« Il est impossible que le message maladroit, s'il n'est insolent, du général Jackson, ne modifie pas les intentions du gouvernement relativement au traité des 25 millions et à sa ratification par les chambres. Il est impossible que ce manifeste n'en recule pas la présentation, et qu'il n'entre pas en compensation pour une partie au moins de la créance des Etats-Unis. »

Après une déclaration aussi fière, nous sommes curieux de voir comment le *Courrier* accueillera ces lignes officielles publiées dans le *Moniteur*. Il avait supposé, en jugeant les ministres d'après lui, sans doute, qu'ils ne présenteraient pas aux chambres le traité des 25 millions, et voilà que le lendemain il reçoit un démenti : on ne saurait être plus malheureux. Il faut espérer, au reste, que cette leçon profitera au *Courrier de Lyon*, et qu'à l'avenir il se pressera moins de faire part à ses lecteurs, de la bonne opinion qu'il professe pour le pouvoir auquel il est dévoué. Nous lui conseillerons même, dans son intérêt, d'attendre une autre fois des ordres formels, avant de se livrer à des conjectures qui font beaucoup d'honneur à son courage, mais qui pourraient le compromettre auprès de la royauté.

La note publiée dans le *Moniteur* contient une phrase dont nos lecteurs auront déjà sans doute remarqué l'intention au moins étrange. Il y est dit que c'est en exécution des engagements pris par la France, que le gouvernement doit présenter aux chambres le projet de loi relatif à la créance américaine. La royauté du 9 août a bien pu s'engager envers le président des Etats-Unis, mais la France n'a jamais, que nous sachions, pris aucun engagement à ce sujet, et par conséquent elle n'est pas liée. On a donc tort d'invoquer sa loyauté qui n'est point engagée, et de lui rappeler des obligations qu'elle n'a pas consenties.

Nous ne terminerons pas sans faire remarquer quelle fatalité semble toujours s'étendre sur notre ville ; les fautes de nos maîtres, les maladresses du gouvernement retombent sur nous de tout leur poids. Certes, ce n'est pas la ville de Lyon qui est coupable du démêlé qui sépare la France des Etats-Unis, c'est elle pourtant qui en souffrira d'avantage ; Marseille et le Havre verront accroître le taux de leurs assurances maritimes si la guerre s'allume avec l'Amérique ; mais Lyon sera frappé au cœur ; son industrie toute entière sera compromise comme elle l'a été par la loi funeste sur les associations ; comme elle l'est par chaque caprice du gouvernement central, qui s'inquiète de lui d'abord, de Paris ensuite ; mais de Lyon, pas plus que s'il n'existait pas.

Malheureuse cité, qui n'a jamais voulu se protéger elle-même ; toujours confiante aux promesses du pouvoir, toujours cherchant un appui hors de ses murs, divisée, séparée en deux camps par des intrigues intéressées, ruinée par ses discordes civiles, peut-être un jour apprendra-t-elle que ce n'est pas en usant ses forces à soutenir la politique doctrinaire qu'elle peut obtenir le travail qui donne la richesse et la concorde qui donne le travail.

Les rues de la ville de Lyon sont en ce moment impraticables ; la boue liquide qui les couvre presque partout fait disparaître les pavés, et quand la nécessité oblige les lyonnais à quitter leur maison, il leur faut poser le pied dans une mare continue ; il n'y a pas là d'exagération, et cet état de choses est facile à comprendre : nous pourrions citer des rues sur lesquelles on n'a pas donné un coup de balai depuis le commencement de l'hiver.

Cependant les maladies typhoïdes se propagent d'une manière effrayante ; nous ne parlons pas des fluxions, des ophtalmies, c'est chose trop commune ; mais que notre administration municipale y songe : le choléra est à l'embouchure du Rhône ; et si, comme l'ont pensé quelques médecins, ses ravages sont en proportion du peu de salubrité et de propreté des villes qu'il visite, nous qui ne pouvons quitter à volonté le lieu de nos travaux et de notre industrie, nous devons nous préparer à de tristes épreuves ; nulle part le fléau asiatique n'aura trouvé de circonstances plus favorables à son développement.

On lit dans le National :

On a continué aujourd'hui de parler de la retraite du maréchal Mortier, et de la dislocation du ministère, et il n'est pas douteux que ces bruits n'aient un fondement sérieux, puisque le ministère fait dire ce soir au *Journal de Paris* :

« M. le duc de Trévise n'a pas désiré le pouvoir ; un sentiment de patriotisme dévoué l'a seul décidé à l'accepter ; le pays le sait, et lui tient compte de cet acte de courage ; mais ce serait calomnier la pensée généreuse qui l'a inspiré, que de supposer un moment qu'en se résignant à une démarche de cette gravité, l'honorable maréchal n'en ait pas calculé toutes les conséquences. Ce serait donc en vain qu'on s'efforcerait d'abuser le Public à cet égard. Le noble dévouement qui a fait accepter à M. le duc de Trévise de pénibles fonctions les lui fera conserver tant que l'exigera l'intérêt de la cause à laquelle il a sacrifié son repos. »

Le repos de M. le duc de Trévise ne nous semble nullement troublé par les soins qu'il donne à la présidence du conseil et au ministère de la guerre ; les chambres même ne le tourmentent guère, car on ne l'y voit point, ou on ne l'y voit que pour de courts instants. Mais sans doute il a la conscience de son état, et s'il a en effet calculé toutes les conséquences de son entrée au conseil, il doit regretter amèrement de n'y être venu que pour donner au public le spectacle d'une insignifiance et d'une nullité qu'on ne pouvait imaginer, et ne peut que souhaiter d'en sortir au plus vite. Quand on est sur le banc de douleurs, encore faut-il pouvoir répondre à une question !

CHRONIQUE POLITIQUE.

M. Mortier a grande hâte de se retirer du ministère ; mais comment le remplacer ? voilà la question la plus difficile à résoudre. Le roi voudrait M. Soult ; de son côté, M. Soult, qui se croit indispensable, parle de faire ses conditions, non sans doute pour être président effectif (il ferait, comme par le passé, assez bon marché à Louis-Philippe de cette prérogative ministérielle), mais pour composer le cabinet de collègues à sa convenance, et il ne voudrait ni de M. Thiers, qui le flatte après l'avoir trahi, ni de M. Guizot qui lui garde rancune.

Dans cette perplexité, on a fait un nouvel appel au dévouement de M. Mortier. Portez, lui ont dit ses collègues, quelques jours encore le fardeau d'une administration politique qui ne vous impose aucune responsabilité, d'une administration militaire qui n'exige de vous ni soins, ni travail, et vous vous retirerez avec notre estime et la reconnaissance du roi aussitôt que les élections anglaises auront décidé du sort du ministère Wellington.

Si le ministère conservateur de la Grande-Bretagne résiste aux exigences des réformistes, vous pourrez vous retirer sans nous laisser dans l'embarras ; nous prendrons un lieutenant-général pour vous remplacer comme ministre, et la présidence sera tirée au sort entre MM. Thiers, Humann et Guizot. Si, au contraire, le ministère conservateur est renversé en Angleterre, nous sentons bien qu'en France celui de la résistance devra se retirer, et alors nous nous retirerons tous ensemble pour faire place à MM. Gérard et Dupin, sauf à ces derniers à se voir remplacés à leur tour par MM. Mauguin et Barrot.

M. le duc de Trévise, sentant que le dénouement ne doit pas se faire attendre bien long-temps, a consenti à ce dernier délai.

— Voici comment un habitué des beaux salons des Tuileries racontait à un de ses amis une petite scène dont il a été témoin :

« Je me suis trouvé coude à coude avec un de nos jeunes élus, lorsqu'il a été abordé par un des demi-dieux de l'Olympe monarchique, c'est-à-dire sans métaphore, par un ministre. Ce ministre était M. Duchâtel, qui, reconnaissant un ancien camarade dans un député, s'est montré presque aussi gracieux que le roi lui-même.

« Après les félicitations de cour, M. le ministre ne lui a parlé ni de l'amnistie, ni du monopole des tabacs. En homme habile et discret, il ne lui a pas reproché son vote sur l'ordre du jour motivé ; il a pris un ton de reproche, mais c'était pour attaquer une question plus grave. Le jeune législateur était en frac noir ; M. le ministre s'est récrié contre cette négligence ; il a fortement insisté sur la nécessité d'un costume pour la chambre. Il a prétendu qu'il y avait une vertu, un talisman, un je ne sais quoi dans l'habit parlementaire. En vain le jeune législateur a voulu résister ; il a été obligé de finir par accuser son tailleur de lui avoir manqué de parole.

« Le ministre satisfait est allé causer avec M. Cunin-Gridaïne, et se vanter peut-être à lui d'avoir pris grandement à cœur les intérêts des fabriques de drap de Sedan.

« Quant à moi, j'ai conclu de ce que je venais d'ouïr, que la cour, tenant de plus en plus à l'étiquette, verrait avec satisfaction que l'on fit quelques frais de toilette pour ses réceptions. J'ai entendu dire, en effet, que la camarilla prétend que l'on invite un peu trop de ces paysans du Danube de la chambre : c'est le mot dont on se sert pour désigner quelques-uns de ceux qui ont été remarqués à cause de leurs cheveux crépus, de leur barbe à peine faite et de leur cravate mal mise.

« Quelques mauvais plaisants affirment même à ce sujet que, si au mois de novembre dernier M. Sauzet n'a pas été nommé ministre officiellement dans le *Moniteur*, c'est bien moins parce qu'on doutait de son acceptation que parce qu'on avait voulu lui donner le temps de renouveler toute sa garde-robe qu'on avait trouvée trop provinciale cet été, lorsqu'il alla dîner en petit comité aux Tuileries. »

M. DE TALLEYRAND.

Le 1^{er} septembre 1795, la convention nationale, reconnaissant que « le citoyen Maurice Talleyrand-Périgord, ex-évêque d'Autun, a puissamment secondé la révolution par sa noble conduite comme citoyen et comme ecclésiastique, appréciant en outre les motifs qui l'ont éloigné, l'autorise à rentrer en France. »

Le 29 juin 1802, le pape Pie VII adresse un bref au très cher fils Maurice Talleyrand, dans lequel on lit : « Nous avons été touché de joie quand nous avons appris l'ardent désir que vous avez de vous réconcilier avec nous et avec l'Eglise catholique... Dilatant donc à votre égard les entrailles de notre charité paternelle, nous vous dégageons par la plénitude de notre puissance du lien de toute excommunication. »

Le 5 juin 1806, décret impérial : Napoléon, etc., « Voulant donner à notre grand chambellan, ministre des affaires étrangères, Talleyrand, un témoignage de notre bienveillance pour les services qu'il a rendus à notre couronne... nous lui transférons la principauté de Bénévent pour la posséder comme fief immédiat de notre couronne... Il prêtera en nos mains le serment de nous servir en bon et loyal sujet. »

Le 25 décembre 1825, ordonnance du roi : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

« Voulant donner à notre cousin le prince de Talleyrand un témoignage de notre satisfaction, la dignité de pair de France et le titre de prince dont notre cousin le prince de Talleyrand est revêtu, sont, à défaut de descendants mâles issus de lui, déclarés transmissibles, et après son décès passeront à son frère le comte Archambaut de Talleyrand-Périgord. »

Enfin le 7 octobre 1834, lettre de M. de Rigny de la part du roi des Français, qui s'est dispensé cette fois d'écrire lui-même, quoiqu'il ait écrit à bien d'autres, ne fût-ce qu'à M. Barbé-Marbois ; lettre, disons-nous, de M. de Rigny, qui écrit à M. de Talleyrand que « le roi a hésité à accepter sa démission, mais que l'attachement et la reconnaissance que S. M. lui porte ne lui ont pas permis de résister plus long-temps au vœu qu'il lui exprimait, au nom de son âge, de rester dans le repos. »

Convencez qu'un homme, avec de si bons certificats, peut se présenter en toute confiance pour servir n'importe qui !!! (Gazette.)

COUR DES PAIRS.

Audience du 13 janvier.

La cour a mis aujourd'hui en accusation les sieurs Jobelly (Claude), cafetier ; Despinasse, italien, ouvrier en soie ; Noir ; ex-aumônier au collège de Montélimart ; Guibier ou Didier (Claude), journalier ; Mercadier (Pierre), maître tanneur ; Margot, ouvrier tanneur, suisse ; Mollard-Lefèvre, propriétaire ; en tout sept accusés.

Avant de prononcer sur le sieur Mollard-Lefèvre, la cour a entendu la lecture d'une lettre qu'il lui a adressée et d'une pétition qu'il a faite à la chambre des députés.

Elle a considéré ces deux pièces comme étant un mémoire produit par cet inculpé. C'est la première fois que cet incident se présentait.

Après une discussion assez longue, la cour a ordonné l'impression de tous les mémoires qui lui ont été ou qui lui seront envoyés, nommément celui du sieur Petetin, dont la lecture aurait occupé une ou deux audiences.

Chaque pair pourra prendre chez lui connaissance de ces pièces nouvelles, ainsi que des pièces précédemment imprimées, afin d'épargner, dans l'intérêt des inculpés détenus, un temps précieux.

La cour a donné une déclaration de non-lieu à l'égard des sieurs Blancfort, espagnol ; Salliet, savoyard, ouvrier en chemin de fer ; Delorme (Claude), tulliste ; Desgranges (Charles), courtier en vins ; Gros (François), menuisier ; Guillot fils, pépiniériste ; Pichat (Jean-Pierre), journalier ; Renat ou Rhonat (Jérôme), charpentier ; Roussel (Jean), domestique ; et Pailloud (Pierre), maçon ; en tout dix individus.

Elle a ajourné toute décision sur les absents Guillebeau fils et Daspre jusqu'après les mises en accusation des détenus.

Audience levée à 5 heures et renvoi à demain.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 14 janvier.

On m'assure que le gouvernement n'a pas été fâché d'avoir une occasion de rappeler M. Serrurier, et que, lorsque l'affaire de la créance américaine sera arrangée, ce diplomate ne sera pas renvoyé à Washington. Il paraît qu'autérieurement aux débats législatifs sur les 25,000,000, il avait écrit au roi que le différend pouvait être apaisé moyennant 12,000,000 ; et on croit que copie de la dépêche, communiquée à certains membres influents du centre de la chambre par des amis de M. Serrurier, ne contribua pas peu au rejet des vingt-cinq

